

<https://www.snetap-fsu.fr/Preparation-du-CTEA-les-remarques-relatives-a-la-migration-de-la-messagerie.html>



# Préparation du CTEA : remarques relatives à la migration de la messagerie Firstclass

- Les Dossiers - Pédagogie -  
Date de mise en ligne : lundi 25 mai 2020

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Demain, mardi 26 mai, se tiendra un Groupe de travail autour du Comité Technique de l'Enseignement Agricole. Le Snetap-FSU** adresse ses premières remarques à la [DGER](#) concernant la migration de la messagerie Mèlagri à Me Chmitelin, Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche.

[[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH57/capture\\_d\\_e\\_cran\\_2020-05-25\\_a\\_20.49.04-6c122.png](https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH57/capture_d_e_cran_2020-05-25_a_20.49.04-6c122.png)]

Le 25 mai 2020,

Madame la Directrice Générale,

En amont du groupe de travail [CTEA](#), relatif au cahier des charges des conférences Firstclass, qui doit se réunir le mardi 26 mai, le Snetap-FSU souhaite vous faire part de ses remarques sur le sujet.

D'abord nous rappelons que le travail engagé concernant la migration de la messagerie Mèlagri doit s'inscrire dans la perspective de mise en oeuvre d'un **Service Public du Numérique Éducatif**. Ce Service public doit garantir le développement par l'État de solutions numériques répondant aux choix et aux besoins des personnels, des élèves, étudiant-es, apprenti.es et stagiaires, et respectant notamment le RGPD. La crise que nous traversons actuellement renforce encore la pertinence de ce projet et la fragilité de nos structures quant à la question du numérique éducatif. De plus, nous continuons de contester le fait que les établissements scolaires soient contraints d'utiliser des logiciels développés par des sociétés privées, donc payants, et dont la sécurité des données n'est pas toujours garantie.

Cette réflexion devra s'accompagner, pour l'enseignement agricole, d'un **nouveau plan numérique** qui s'impose puisque le "Plan d'action triennal pour le développement du numérique éducatif dans l'enseignement technique agricole" arrive à échéance. Pour le Snetap-FSU ce nouveau plan doit être réécrit dans cet objectif de création d'un Service Public du Numérique, et après un bilan du plan 2018 / 2020.

Enfin, nous vous alertons, d'ores et déjà que ces dossiers nécessiteront inévitablement des moyens humains et financiers conséquents afin que les projets puissent se mettre en place.

**Concernant la messagerie**, le Snetap-FSU souligne l'intérêt, pour les personnels de l'enseignement agricole, d'un client de messagerie permettant un accès à une messagerie, à des conférences thématiques, à des agendas partagés et des groupes de travail. L'outil collaboratif actuel a montré tout son intérêt durant la période de confinement.

Si nous avons bien saisi l'obsolescence applicative de l'outil « Firstclass », l'arrêt de la maintenance évolutive de l'éditeur et donc les ruptures de service récurrentes que cela entraîne et les risques qui pèsent sur le système, pour autant, nous pensons que les fonctionnalités de Firstclass devraient être maintenues dans le nouveau système. Un projet ambitieux qui ne peut se résumer à la simple mise en place de forums pour remplacer les conférences, mais bien d'un nouveau client de messagerie, dépassant les simples fonctionnalités d'un webmail. Cela nécessite donc le développement spécifique d'un logiciel par le Service Public du Numérique Éducatif.

Et ce même travail devrait être engagé sur l'ensemble des outils : ENT, gestion notes-absences...

En cela, un Service public du Numérique éducatif, avec des équipes de développeurs à la hauteur des ambitions

devrait répondre à cette attente.

**Concernant les conférences**, le Snetap-FSU rappelle que c'est un outil largement plébiscité par les équipes éducatives et administratives, qui ne se résume pas à de simples listes de diffusion ou de discussion.

Les personnels soulignent la fonctionnalité, la facilité d'utilisation, l'outil d'échanges entre les personnels (et pas uniquement enseignants), la facilité de création de conf' et ceci au niveau national comme au niveau local.

Par contre nous craignons que si on sépare la messagerie des conf', elles ne seront pas utilisées.

**Concernant le cahier des charges**, nous proposons de retenir les éléments suivants :

- **l'accès aux conf'** : cet accès doit être réservé à l'enseignement public (pas d'ouverture au privé) - Pour le Snetap-FSU, il y aurait un problème d'identification des personnels dès lors que l'enseignement privé bénéficiera d'une du même nom de domaine que l'enseignement public, un problème d'efficacité du fait du flux, un risque pour les principes de laïcité et de neutralité, ...
- **la capacité de stockage des conf'** : cette capacité doit être maintenue, voire améliorée,
- **des fonctionnalités de recherche et de tri au sein des conférences** ;
- **la création de conf'** : les conf' actuelles doivent être reconduites mais il doit être possible de générer de nouvelles conf' à tous les niveaux (national, régional, local, disciplinaire, ...),
- **l'animation des conf'** : les modérateur.rices / animateur.rices doivent être reconnu.e.s pour cette mission notamment dans leur fiche de service (cela suppose une décharge conséquente du temps de travail). L'animation pédagogique de ces conf' doit se faire sous contrôle de l'Inspection (avec un lien entre inspecteur.rice et modérateur.rice),
- **la liberté d'expression** : la conf' doit rester un lien d'expression libre sur les questions pédagogiques,
- **la lisibilité des conf'** : les conf' doivent rester d'un accès simple et lisible, cela suppose notamment leur lien direct avec la messagerie,
- **les retraités et les conf'** : le Snetap-FSU défend l'idée que l'accès des retraités de l'enseignement agricole public à la messagerie et leur présence sur les conf' est un atout dont il ne faut pas se priver,
- **les moyens** : la maintenance et l'évolution du système ont fait sérieusement défaut avec Melagri - afin de ne pas renouveler ces erreurs il faudra investir sur le système qui doit être public, doté de moyens et de personnels.
- à ce stade nous considérons que le **dispositif ACOUSTICE** qui ne peut être l'outil de remplacement des conf' compte-tenu de son ergonomie complexe.

Veuillez agréer Madame la Directrice Générale, nos plus sincères salutations.

Olivier BLEUNVEN

Secrétaire Général Adjoint Snetap-FSU

[[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH77/capture\\_d\\_e\\_cran\\_2020-05-25\\_a\\_20.49.22-bb034.png](https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH77/capture_d_e_cran_2020-05-25_a_20.49.22-bb034.png)]